

QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Unité de gestion : AEP AMP ZONE NORD (SEM)

Exploitant : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Prélèvement et mesures de terrain du 17/06/2026 à 09h17 pour l'ARS et par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **ROUSSET (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)**

Type d'eau : ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

Nom et localisation du point de surveillance :

SORTIE STATION - ROUSSET (Robinet eau traitée)

Motif de prélèvement :

Type d'analyse : APLUS

Code point de surveillance : 0000000342

Code installation : 000324

Numéro de prélèvement : 01300290539

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : mercredi 01 juillet 2026

☐ RESTAURATION	MAIRIE DE ROUSSET	☐ INTERCO
☐ ACCUEIL		☐ MAPA
☐ CABINET		☐ MEDIATHEQUE
☐ CCAS	03 JUL. 2026	☐ PERSONNEL
☐ COMPTA		☐ POLE JEUNESSE
☐ CULTURE		☐ POLICE
☐ DGS	COURRIER ARRIVÉ	☒ TECHNIQUE
☐ ECO		☐ URBA
☐ EMPLOI		☐ SIDG
		☐ RAF

RÉCEPTIONNÉ LE

03 JUL 2026

SERVICES TECHNIQUES

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
L'Ingénieur responsable d'unité
Camille GIROUIN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	<0,10	µg/L				100
Chlorodibromométhane	1,40	µg/L				100
Chloroforme	6,5	µg/L				100
Dichloromonobromométhane	4,00	µg/L				100
Trihalométhanés (4 substances)	11,90	µg/L				100